



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 08/04/2021

Dengue à La Réunion :

l'épidémie poursuit son accélération

Du 22 au 28 mars, 734 cas de dengue ont été confirmés. Plus de 700 cas hebdomadaires sont enregistrés depuis deux semaines, montrant une circulation active du virus. Par ailleurs, la plupart des indicateurs de surveillance (passages aux urgences, hospitalisations hebdomadaires, nombre de cas cliniquement évocateurs) indiquent également une intensification de l'épidémie sur le territoire.

23 communes sont désormais concernées par une circulation virale, avec des cas majoritairement rapportés dans l'Ouest (Port, Saint-Paul et La Possession). Le nombre des passages aux urgences et d'hospitalisations sont supérieurs aux années précédentes pour la même période :

- le nombre de passage aux urgences a doublé entre les semaines 10 et 11 et se maintient à un niveau élevé en semaine 12 (109 passages aux urgences).
- 160 patients affectés par la dengue ont été hospitalisés depuis le début de l'année, dont 20% pour une forme sévère. En semaine 11, 30 hospitalisations ont été enregistrées.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie et de prévenir les formes graves de la maladie nécessitant une hospitalisation, la préfecture et l'ARS rappellent l'importance de consulter un médecin dès l'apparition de symptômes, de se protéger des piqûres de moustiques et d'éliminer les gîtes larvaires autour de chez soi.

Situation de la dengue au 7 avril 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Des cas sont recensés dans 23 communes :

Bras-Panon, L'Entre-Deux, La Possession, Le Port, Le Tampon, Les Aviron, L'Étang Salé, Petite Ile, Plaine-Des-Palmistes, Saint-André, Saint-Benoit, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe, Saint-Pierre, Salazie, Trois-Bassins.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **3 497 cas confirmés** ↗
- **114 hospitalisations** ↗
- **417 passages aux urgences** ↗

Des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants:

Région Ouest

- **Le Port** (Cité Parny, Manes, Satec, SIDR Basse, SIDR Haute, Ariste Bolon, Epuisement, Saint Ange d'Oxile, Vieille ville, Say, Piscine, Magellan, Zac1, Orée du Bois, ZUP 1, Lot Sedre, Cœur Saignant Haut, Cœur Saignant Bas, Rivière des Galets)
- **La Possession** (Moulin Joli, St Laurent, Ste Thérèse, Cap Noir, Ravine à Malheur)
- **Saint Paul** (La Plaine, Jacquot, Poudrière, La Baie, Bellemène, Trou d'eau, La Saline les Bains, Lotissement Bellevue, Fleurimont, Plateau Caillou)

Région Sud

- **Saint-Joseph** (Les Jacques, La Cayenne, Le Butor, Le Goyave, Ligne Matouta)
- **Saint-Pierre** (Concession, Grand Bois)
- **Petit Ile** (Rue des Maraichers)

Région Nord

- **Saint-Denis** (La Bretagne (partie Basse), Sainte Clotilde, Vauban, La Montagne (lotissement du Golf))

Région Est

- **Bras Panon** (Les Vacoas)

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes :**
 - Utilisation de répulsifs,
 - Installation de moustiquaires,
 - Port de vêtements longs,
 - Utilisation de diffuseurs.

Continuez à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement : plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>

Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77

Mél : communication@reunion.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974 2/2

97404 Saint-Denis cedex

6 rue des Messageries,